

## IP/N/1/GBR/190 IP/N/1/GBR/P/38

1<sup>er</sup> avril 2021

Original: anglais

(21-2736) Page: 1/2

Conseil des aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce

## NOTIFICATION DES LOIS ET RÉGLEMENTATIONS AU TITRE DE L'ARTICLE 63:2 DE L'ACCORD SUR LES ADPIC

ROYAUME-UNI: RÈGLEMENT DE 2014 SUR LES BREVETS (MODIFICATION) (N° 2) (S.I. 2014 N° 2401)

Membre présentant la	ROYAUME-UNI
notification	

## Précisions sur le texte juridique notifié

Intitulé	Règlement de 2014 sur les brevets (modification) (n° 2) (S.I. 2014 n° 2401)
Objet	Brevets (y compris la protection des obtentions végétales)
Nature de la notification	<ul> <li>☑ Principales lois ou réglementations consacrées à la propriété intellectuelle</li> <li>☐ Autres lois ou réglementations</li> </ul>
Lien vers le texte juridique*	https://ip-documents.info/2021/IP/GBR/21 1508 00 e.pdf
Situation de la notification	<ul> <li>□ Première notification</li> <li>☑ Modification ou révision du texte juridique notifié</li> <li>□ Remplacement ou consolidation du (des) texte(s) juridique(s) notifié(s)</li> </ul>
Références des notifications précédentes	<u>IP/N/1/GBR/158, IP/N/1/GBR/P/27</u>
Brève description du texte juridique notifié	
Cet instrument apporte des modifications au Règlement de 2007 sur les brevets, qui énonce les prescriptions procédurales et administratives applicables aux brevets et aux demandes de brevet. Ces modifications sont nécessaires pour définir la portée du Service d'émission d'avis sur les brevets nouvellement élargi et préciser le délai dans lequel les droits non acquittés doivent être acquittés après la restauration d'un brevet européen précédemment révoqué (Royaume-Uni). Cet instrument apporte aussi une clarification mineure à une règle concernant la date limite pour le dépôt d'une nouvelle demande de brevet sur la base d'éléments contenus dans une demande antérieure.	
Langue(s) du texte juridique notifié	Anglais
Entrée en vigueur	1 <sup>er</sup> octobre 2014
Autre date	

## Précisions sur la notification

Date de présentation de la notification	11 février 2021
Autres renseignements	https://www.leqislation.gov.uk/uksi/2014/2401/article/1/made  Modifie le Règlement de 2007 sur les brevets
Organisme ou autorité responsable	UK Intellectual Property Office  Concept House Cardiff Road Newport South Wales NP10 8QQ Royaume-Uni information@ipo.qov.uk  0300 300 2000  Depuis un autre pays que le Royaume-Uni: +44 (0)1633 814000

<sup>\*</sup> Des liens sont fournis vers les textes des lois et des règlements notifiés au titre de l'Accord sur les ADPIC sous la forme utilisée par le Membre concerné; le Secrétariat de l'OMC ne valide pas leur contenu ni ne le révise.